

plètent le chiffre de quatorze bureaux de douanes ouverts à la fin de 1864.

La convention de Tche-Fou de 1876, le traité de Shimonoseki en 1895, des conventions spéciales, des arrangements particuliers, l'action spontanée du gouvernement chinois dans certains cas, ont amené l'ouverture de beaucoup d'autres ports au commerce étranger et donné au service des douanes son développement actuel.

La France et les Etats-Unis ayant négligé de se faire représenter dans le triumvirat des inspecteurs, M. H. N. Lay resta seul à la tête du service des douanes, reconstituant ainsi à son profit et à celui de son pays les fonctions d'inspecteur général unique, telles que les avait conçues Rutherford Alcock. Nous élevâmes une timide protestation après la signature de la convention de Pe-King en 1860, mais l'entente cordiale de 1858 n'existait plus : nous avions à nous faire pardonner par l'Angleterre la guerre d'Italie et l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Les Anglais restèrent donc maîtres de la direction des douanes chinoises.

Pendant un voyage en Europe de M. Lay, en 1861, celui-ci fut remplacé provisoirement à la tête de son service par MM. FITZ-ROY et Robert HART, qui ne tarda pas à être appelé à Pe-King. Ce n'est pas ici la place de raconter l'histoire de la flotte que le commandant Sherard OSBORNE avait été chargé d'organiser pour le compte du gouvernement chinois, ni des manœuvres qui amenèrent la disgrâce de M. Lay et son remplacement, en novembre 1863, par Sir Robert Hart, qui, après avoir été interprète de divers consulats anglais, avait été commissaire des douanes à Chang-Hai.